



## BULLETIN MUNICIPAL n° 351

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** 15 Octobre 2012

E-mail : [mairie.epierre@wanadoo.fr](mailto:mairie.epierre@wanadoo.fr) - Courriel maire : [bouvierjean@wanadoo.fr](mailto:bouvierjean@wanadoo.fr)

Site Internet : [www.epierre-savoie.com](http://www.epierre-savoie.com)

**Présents** : Mmes ANDRE Annie, CIMETTA Hélène, Mrs REFFET Jean-Luc, ACHARD Alain, BOUVIER Jean, COMBET Jean-Paul, PERRIER Christian, RENAUD Christian, FONTAINE Jean-Louis, MARTINEZ Jackie, CONTI Sylvain

**Absents excusés** : Messieurs MONDET Jean-Louis, CHARMET Julien, Madame VOTTA Sylviane

### **ECOLE : Classe de Grande Section / Cours Préparatoire**

L'école et les parents d'élèves demandent que le Conseil Municipal crée un poste d'ATSEM à temps non-complet pour aider l'enseignante de Grandes Sections / CP qui n'arrive pas à réaliser le programme scolaire prévu compte tenu de la composition de la classe (17 Grandes sections et 9 Cours Préparatoire). Le Conseil Municipal propose dans un premier temps de contacter l'Inspecteur académique afin de définir le poste qui pourrait être pourvu après les vacances scolaires de Toussaint.

Accord du CM à l'unanimité.

### **DELIBERATIONS FISCALES**

Jean Luc REFFET informe le Conseil des différentes délibérations fiscales à prendre en 2012 pour une application en 2013. Après présentation de ces différentes délibérations les conseillers à l'unanimité décident qu'aucune d'entre elles n'a d'intérêt pour la commune (taux d'abattement sur les bases Taxe Habitation - Part incitative de la taxe sur les ordures ménagères - Hausse Contribution économique territoriale pour les petites entreprises).

Accord du CM à l'unanimité.

### **FIN DU CREDIT BAIL SOCIETE JEMAPLAST**

Le contrat de crédit-bail signé en 1996 entre la Commune et la société JEMAPLAST a pris fin le 30/09/2012. Les parties ont décidé de faire application du contrat à savoir le rachat par la société des murs et du terrain à hauteur des emprunts restant à rembourser par la commune à cette date. Un prix

forfaitaire de 100 000 € a été arrêté pour tenir compte de l'avance financière faite par la commune à l'origine de l'opération auquel se rajoute 89 563€ de TVA correspondant à la TVA à reverser par la commune. Le prix principal sera payé en 10 fois sans intérêt et la TVA immédiatement en l'étude de Maître BANI le 13/11/2012.

Jean Luc REFFET rappelle le succès de cette implantation sur le plan financier et en terme d'emplois pour la commune tout en ayant permis à l'entreprise de se développer et traverser une crise économique sans précédent.

- Accord du CM à l'unanimité.

## **ENFOUISSEMENT RESEAUX SECS RUE DE LA MAIRIE ET PLACE DE LA MAIRIE**

Cinq entreprises ont répondu à l'appel d'offres, l'ouverture des plis a eu lieu le 9 Octobre 2012.

L'entreprise retenue est MAURO MAURIENNE pour un montant Hors Taxes de 80 000 €.

Début des travaux prévu le 22 octobre 2012.

Accord du CM à l'unanimité.

## **TRAVAUX**

Sylvain CONTI fait part au Conseil Municipal de l'avancement des différents travaux sur la Commune.

AEP Pré Barthélémy / Chemin du Château : Analyse des offres le 3 août 2012, entreprise retenue : MAURO MAURIENNE pour un montant de 20 120.31 € TTC. Les travaux ont été réceptionnés avec succès.

Bornes Place Charvin : analyse des offres le 26 juillet 2012, entreprise retenue : SERGE SCICCHITANO pour un montant de 4 353.44 € TTC. Il reste 8 demi-sphères à poser suite à une omission dans le dossier de consultation.

Enrobés 2012 : Analyse des offres le 3 Août 2012, entreprise retenue : SERTPR pour un montant de 20 989,80 € TTC. La commission a également attribué à SERTPR les travaux complémentaires Rue de la Gare pour un montant de 4 477.82 € TTC.

Réfection murs du Mollard : Analyse des offres le 13 Août 2012, Entreprise retenue : SERGE SCICCHITANO pour un montant de 25 056.20 € TTC.

Affaires diverses : L'entreprise JAMEN a réactualisé ses prix pour le déneigement 2012/2013 que le conseil adopte à l'unanimité.

## **AFFAIRES DIVERSES**

- L'association syndicale du « Chant des Pics », suite à sa liquidation pour fin d'activité, a versé le solde de sa trésorerie à l'association du Sou des Ecoles « Les Lutins » pour un montant de 415.80 €.

- le conseil ne donne pas suite à la demande du District de Savoie de Foot Ball d'organiser un tournoi de Foot Ball en salle regroupant la Maurienne et la Combe de Savoie compte tenu de l'encombrement des demandes pour l'utilisation du gymnase où les clubs locaux restent prioritaires et les sports de salle aussi où la formation des jeunes prédomine.

- le Conseil missionne Jean BOUVIER Maire pour rencontrer Michel BESSON en vue d'acquérir le bâtiment GARAGE CITROEN à l'entrée NORD du village afin de centraliser les services techniques de la commune trop dispersés et de libérer ainsi le matériel entreposé sous l'école Maternelle.

Le conseil vote (sauf une abstention) le principe d'acquisition dans la mesure où le prix rentrera dans son budget.

- Difficultés d'accès au Réservoir du TARDY

Le Conseil Municipal charge Monsieur Le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à l'accès au Réservoir du Tardy compte-tenu de la nécessité d'assurer son entretien et nettoyage. A défaut d'accord amiable, mandate Monsieur Le Maire pour effectuer les démarches administratives et juridiques voire lancer une Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

- Squattérisation de l'entrée de la Garderie : il a été constaté depuis plusieurs nuits que des citoyens de la commune avaient pris l'habitude de se réunir pour partager des pots de l'amitié en oubliant en partant de rapporter les bouteilles vides. Il est proposé d'installer une lampe à détection pour inciter les squatteurs à organiser leurs festivités dans un autre lieu.

- Il est également envisagé d'installer une barrière à clé devant l'accès de la garderie pour éviter que des véhicules se garent pour récupérer des enfants de l'école. Il est bon de rappeler qu'il faut respecter les interdictions de stationnement et que les aménagements réalisés par la commune prévoient assez de places de parking pour attendre la sortie des écoles car dans tous les cas il n'ait pas possible de rentrer dans les classes de l'école avec une voiture pour récupérer les enfants.

Dans le même périmètre il est prévu de consolider le rond-point sur lequel trop de véhicules roulent allègrement contre tout respect du code de la route.

La séance est levée à 21 h 00 minutes.

~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~

### **TRI ORDURES MENAGERES**

Nous rappelons à l'ensemble de la population que le tri est nécessaire, nous vous remercions de respecter le contenu des containers (papiers - plastiques, verre, ordures ménagères).

### **STATIONNEMENT**

Nous vous rappelons qu'il est interdit de se garer sur les trottoirs, les ronds-points etc., il en va de la sécurité des usagers et de nos enfants notamment aux abords des écoles.

### **BOIS**

Des lots de bois sont disponibles dans le secteur du Pré Barthélémy et Quai de la Gare.

Mrs Sylvain CONTI et Christian PERRIER sont chargés de vous apporter tous renseignements utiles (lieu de dépôt) au prix de 100 Euros le lot.

Se faire inscrire en Mairie avant le **lundi 19 novembre 2012 à midi**.

## REUNIONS PUBLIQUES

➤ **Madame Christiane LEHMANN**, Conseillère Générale, organise une réunion publique le **VENDREDI 9 NOVEMBRE 2012 à 19 H à la Salle Montjoie**.

« A la veille de l'élaboration du budget 2013 du Conseil Général et en pleine réflexion sur une réforme complète et importante des aides du département aux collectivités comme aux particuliers, je souhaite vivement pouvoir en débattre avec les élus et les habitants du canton. C'est la raison pour laquelle j'ai prévu de tenir des réunions publiques dans chacune de nos communes. »

➤ La **SNCF** et la **Mairie** organise une réunion publique afin de présenter le projet des murs anti-bruit le **MARDI 6 NOVEMBRE 2012 à 18h30 à la Salle Montjoie**.

## AU53 (Association des Usagers de la ligne 53)

Emmanuelle COMBET, Présidente de l'association, s'est rendue le 30 Octobre à une réunion du Comité de Ligne Chambéry – Modane pour défendre les arrêts des TER dans les communes d'Epierre, Aiguebelle et Chamousset en particulier mais également sur la ligne de la Maurienne en général.

Cotisation annuelle : 2 €

Contact : Emmanuelle COMBET – Le Collombet – 73220 EPIERRE.

Courriel : [ligne53@hotmail.fr](mailto:ligne53@hotmail.fr)

## CALAMITE AGRICOLE

Epierre a été reconnue sinistrée au titre des calamités agricoles par le Comité National de Gestion des Risques en Agriculture (CNGRA) pour les pertes de fonds et pertes de récoltes sur pépinières ornementales (plants en conteneurs), causées par le gel de février 2012.

L'arrêté ministériel est affiché en mairie. Les dossiers de demande d'indemnisation sont disponibles en mairie et doivent être retournés à la Direction Départementale des Territoires **au plus tard le 4 décembre 2012 (date de réception en DDT)**.

## NECROLOGIE

Nous avons appris le décès de Mme Albertine CHALLIER, née ADRAIT à Fontcouverte, ancienne institutrice à Epierre qui s'est éteinte dans sa 99<sup>ème</sup> année.

Une pensée à son mari Yvon CHALLIER, ancien Directeur de l'école, qui porta le club de basket pendant de nombreuses années.

Nous devons à ces deux personnes la réussite et les brillants résultats scolaires des Epierrains.

Un grand merci et sincères condoléances à toute leur famille.

~ ~ ~ ~ ~

Le Maire  
Jean BOUVIER



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'JB'.